

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 8 NOVEMBRE 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, et M. J. L. KLIPFEL, (excusés) qui étaient représentés respectivement par M. VOGEL et Mme WINCKEL.

MM. KELLER, STEINER, Mme GESANG, M. MOYEMONT, (excusés).

MM. E. HELMER, HERRLE, KNOERY.

DEL. N° 091/2004

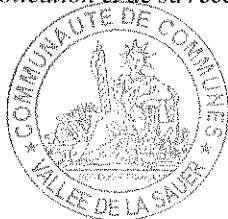
**OBJET : BUDGET ANNEXE « BATIMENTS D'ACTIVITES »
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2/2004**

- VU les compétences de la communauté de communes (arrêté préfectoral du 23 juin 2004),
- VU la délibération n° 083/2003 du 1^{er} septembre 2003 par laquelle le conseil communautaire approuve le projet de construction d'un hôtel d'entreprises,
- VU la délibération n° 103/2003 du conseil communautaire du 13 octobre 2003 décidant de créer un budget annexe « bâtiments d'activités », soumis à TVA, retraçant les dépenses et les recettes relatives à l'hôtel d'entreprises et le cas échéant aux futurs bâtiments d'activités (pépinières, ateliers relais, ...),
- VU la délibération n° 127/2003 du conseil communautaire du 24 novembre 2003 approuvant le budget annexe « bâtiments d'activités » 2004,
- VU la délibération n° 037/2004 du conseil communautaire du 22 mars 2004 approuvant la modification budgétaire n° 1 au budget « bâtiments d'activités » de l'exercice 2004,
- VU l'avis du bureau en date du 25 octobre 2004,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

- **d'approuver et d'apporter la modification budgétaire n° 2 au budget « bâtiments d'activités » de l'exercice 2004 (voir annexe) ;**
- **d'autoriser le président à suivre toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision budgétaire modificative de l'exercice 2004.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

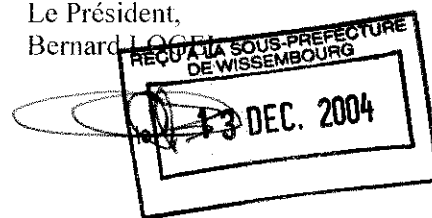


Pour copie conforme

DURRENBACH, le 03 décembre 2004

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL



Décisions modificatives

Du n°00000002 au n°00000002

(en Euros)

Numéro	Date	Motif						
00000002	08/11/2004	Décision budgétaire modificative n° 2						
Sens Article	Chapitre	Fonction	Opération	Programme	Montant dép.	Montant rec.		
Dép 6611		Intérêts des emprunts et dettes			-1 300.00			
Dép 023		Virement à la section d'investissement			5 975.00			
Dép 1641		Emprunts en euros			-5 900.00			
Dép 2138		Autres constructions			52 565.00			
Rec 74836		Dotation de développement rural					4 675.00	
Rec 1323		Départements					11 690.00	
Rec 1641		Emprunts en euros					29 000.00	
Rec 021		Virement de la section de fonctionnement					5 975.00	
Totaux					51 340.00		51 340.00	
Solde					0.00			